

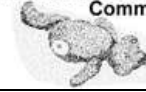
**AMNESTY
INTERNATIONAL**



**Amnesty International
France**

Commission Enfants

**AMNESTY
INTERNATIONAL**
Commission enfants



**Procès de Thomas Lubanga devant la Cours Pénale Internationale
Lettre d'information n°13
23 – 26 juin**

Mardi 23 juin

Des jeunes filles mises enceintes par des commandants des milices de l'UPC

Suite du témoignage de vendredi 19 juin.

Un ex soldat de l'UPC, ancien moniteur militaire du camp de Mandro a déclaré : "*Les commandants prenaient les filles et les mettaient enceintes, et ensuite ces filles devaient quitter le camp et retourner dans leur village*". "*Vous deviez obéir que vous le vouliez ou non*", "*Les recrues n'étaient pas considérées comme des êtres humains, une fille en l'occurrence, était emmenée par un commandant... elle devait accepter*".

Ce témoin a estimé que certaines filles avaient 14 ou 15 ans

Des enfants dans des combats pour les mines d'or de Mongbwalu

Ce témoin a fait mention de l'engagement d'enfants, garçons et filles, dans les combats à Mongbwalu ville connue pour ses mines d'or. Les enfants utilisaient leurs armes: "*Lorsque vous prenez part à un combat, vous devez vous battre, ils utilisaient leurs armes*". L'UPC n'a pas gagné cette bataille. Mais l'UPC, a décidé sous la direction de Thomas Lubanga de programmer une deuxième expédition. La ville a été prise cette fois ci et les soldats pillèrent la zone durant la semaine suivante.

Thomas Lubanga provoque une interruption de séance

Provoquant une interruption surprise de la séance, l'inculpé s'est levé et s'est plaint qu'une personne du public essayait de faire son portrait: "*Je suis gêné par l'attitude d'une personne du public et j'ai l'impression qu'elle veut dessiner mon portrait*"; "*Il m'a été impossible de me concentrer depuis le début*" a-t'il déclaré. Le juge a ordonné à la personne de la tribune du public d'arrêter ce qu'elle était en train de faire.

Mercredi 24 juin

Contre interrogatoire de l'ex soldat de l'UPC.

Garder son arme, même après avoir quitté l'UPC... pour pouvoir l'échanger contre argent et habit

Aux questions de la défense (Maitre Desalliers) demandant pourquoi le témoin cachait son arme après avoir quitté l'UPC, le témoin a expliqué : "*J'ai mis mon uniforme dans un sac plastique et je l'ai jeté à la rivière*". S'il n'a pas fait pareil avec son arme, "*C'est que c'était un chose précieuse qui aurait pu être volée*". "*Vous avez caché votre arme pendant deux ans, n'est-ce pas ?*" a demandé maître Desalier. "*Oui, à chaque fois que je me déplaçais, je la prenais avec moi, je l'enveloppais et la cachais dans le sol*".
Finalement, le témoin a avoué l'avoir échangé contre de l'argent et des habits apparemment avec une ONG locale.

On a appris que le témoin qui s'était dédit la semaine dernière a fait un nouveau témoignage et sera entendu mardi prochain par la cour

Jeudi 25 juin

La protection de l'identité du témoin a obligé à ce que la séance ait eu lieu à huis clos. Mercredi en fin de

journée, avant la levée de la séance, ce témoin avait rappelé que la tension en Ituri était perceptible dès 1998 et que le conflit avait éclaté en 1999, entre autre après la nomination, par les ougandais comme gouverneur d' Adèle Lotsoye Mugisa, appartenant à l'ethnie Hema On lui reproche d'avoir favorisé les éleveurs Hémas au détriment des agriculteurs Lendus, ce qui provoqua les premiers conflits inter ethniques. Mme Mugisa est en suite devenue ministre des finances de l'UPC.

Vendredi 26 juin

La difficile démobilisation des enfants soldats

Le témoin, entendu vendredi travaille dans un centre de démobilisation d'enfants soldats en Ituri.

"Il faut comprendre que ces enfants ont tué, pillé, violé des jeunes filles et des femmes...", *"C'est pourquoi les communautés ne veulent pas voir revenir ces enfants"*. Le centre fait tout ce qu'il peut pour convaincre les familles d'accepter les enfants qu'ils ont perdus. Il encourage à ce retour en fournissant des chèvres ou des outils pour l'agriculture. Les enfants restent 90 jours dans ce centre.

Dessiner son village, pour savoir d'où l'on vient

Faire dessiner leur village aux enfants est l'outil principal pour savoir d'où ils viennent et quelle est leur famille. En revanche, le témoin affirme qu'il est très difficile de connaître l'âge des anciens enfants soldats. Il faut faire des recoupements pour estimer l'âge approximatif des enfants qui ne sont pas enregistré sur les états civils. *"L'apparence physique peut être un facteur pour déterminer un âge, mais l'enfant peut paraître avoir 18 ans et ne pas les avoir atteint"*. S'i on ne peut pas déterminer son âge, on ne peut pas accepter un enfant dans le centre de démobilisation.

Les filles plus touchées que les garçons

Le témoin a assuré que ce sont les jeunes filles qui ont le plus de troubles. *"C'est beaucoup plus difficile pour les filles que pour les garçon"* a-t-il affirmé. *"Les garçons ont eu leur manière propre pour quitter l'UPC. Les filles étaient beaucoup plus surveillées. Certaines avaient été prises comme épouses de certains membres de la milice"*.

Le procès se poursuit mardi 30 juin

Compte-rendu réalisé grâce aux minutes du procès et aux rapports de [Rachel Irwin](#)

Sources:

Les minutes du procès: site de la CPI.

<http://www2.icc-cpi.int/Menu/ICC/Situations+and+Cases/Situations/Situation+ICC+0104/Related+Cases/ICC+0104+0106/Transcripts/Trial+Chamber+/>

Des articles de journalistes suivant le procès. <http://www.lubangatrial.org/>

On peut aussi consulter:

Le site de Human Right Watch en français:

<http://www.hrw.org/fr/news/2009/01/23/le-proc-s-de-thomas-lubanga-la-cour-p-nale-internationale>

On peut aussi visionner un résumé vidéo de la première journée du procès sur le site de la FIDH:

<http://blog.gardonslesyeuxouverts.org/post/2009/01/26/Resume-video-de-laudience-du-26-janvier-2009>

Retrouvez toutes les lettres d'information sur le site du groupe 405 <http://ai405.free.fr> rubrique Actualité "Suivi du procès Lubanga"